

Sault-au-Récollet : Les trottoirs sont construits moitié par la ville, moitié par les propriétaires riverains.

N. B. — Au Sault-au-Récollet, la ville a fait pour \$800,000 de travaux de pavage etc, et n'a pas encore demandé un sou à la fabrique et au presbytère.

CONCLUSIONS

Il résulte de cette étude :

- I^o La ville de Saint-Hyacinthe s'est fait octroyer une charte AGGRAVANT la loi déjà onéreuse de 1903.
- II^o La majorité des villes de la Province n'a pas ces pouvoirs additionnels.
- III^o L'immense majorité des villes de la Province, ne se prévaut pas, en pratique, du moins complètement, de cette loi de 1903.

fr. AUG. LEDUC, O. P.

